



REUNION DE RENTRÉE - MATERNELLE- CYCLE 1 Année scolaire 2025-2026



- **Bienvenue à l'EPBI !** Notre école est bilingue (anglais / français) et accueille les élèves de la Toute Petite Section jusqu'en Terminale en proposant un cursus national (vers le brevet et le baccalauréat) ou international (PPI Programme Primaire International, IB MYP Middle Years Programme et IB DP Diploma Programme).

- **Cheffe d'établissement, directrice pédagogique :**
Dorothee Lebaillif, dlebaillif@epbi.net, 06.71.38.38.85

- **Responsables pédagogiques :**
Helen Thirtle-Léotard, hthirtle@epbi.net
Séverine Meneu, smeneu@epbi.net

- **Responsable Comptabilité :**
Jean-Marc Lebaillif : comptabilite@epbi.net

- **Nos supports de communication :**
 - Cleebi : www.cleebi.online
 - Noteebi : www.noteebi.fr
 - Classroom : Application Google
 - Le secrétariat, accueil@epbi.net, 04 67 70 78 44 Fax : 04.67.70.78.46

Nous organisons **le mardi 9 septembre 2025 à 16h00**, une réunion spéciale « Classroom, Cleebi, Noteebi » afin de vous permettre de prendre en main les différents outils d'information et de communication proposés par l'EPBI.
Cette réunion est ouverte à tous les parents. Nous installerons sur vos téléphones, tablettes et/ou ordinateurs portables toutes les applications nécessaires au suivi de la scolarité de votre enfant.

- **Cahier de liaison électronique** : : www.cleebi.online

Les informations générales sont sur le site : www.cleebi.online
Merci de vous abonner en enregistrant votre adresse mail sur le site.
Pensez à le consulter régulièrement.

- **Suivi individuel et contenu du travail de la journée de classe** : www.noteebi.fr

Chaque parent a un compte **noteebi** « Parent » avec un identifiant et un mot de passe personnel.
Chaque enfant a un compte **noteebi** « Elève » avec un identifiant et un mot de passe personnel.

Les **absences et les retards** seront consultables sur le compte **noteebi** « Parent » et sur le compte **noteebi** « Elève » mais justifiables uniquement sur le compte « Parent ».

Le contenu de la journée de classe est également consultable sur **noteebi**.

- **Classroom :**

Chaque enseignant a créé une classe numérique pour ses élèves.

Votre enfant y sera invité via son adresse mail personnelle (.....@epbi.net) d'élève qui vous sera communiquée. Si votre enfant était déjà scolarisé à l'EPBI l'année dernière, il conserve la même adresse mail.

Dans la classroom de sa classe, vous retrouverez les documents distribués par son enseignant(e) et diverses ressources (chansons, vidéos, jeux ...)

Ainsi, en cas d'absence, vous pourrez prendre connaissance des ressources utilisées en classe.

- **Le secrétariat :**

Les correspondances personnelles (absences etc ...) seront adressées au mail du secrétariat accueil@epbi.net

Les parents n'ayant pas encore transmis leur adresse mail ou l'ayant modifiée sont invités à la renseigner au secrétariat.

➤ **Règlement intérieur et autres documents :** Merci de bien vouloir prendre connaissance de ce document sur votre compte Parent – [Noteebi](#) et en accuser réception après lecture.

➤ **Horaires de l'école :** Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h45 à 18h00

➤ **Horaires de classe en maternelle :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 11h30 et de 12h45 à 16h30.

➤ **Options proposées sur le temps de garderie**

Les inscriptions à l'option [Eveil sensoriel et artistique \(PS, MS et GS\)](#), le vendredi soir de 16h30 à 17h45 sont en ligne sur www.cleebi.online jusqu'au mercredi 10 septembre 2025.

L'option débutera à partir du vendredi 19 septembre et se terminera le vendredi 12 juin 2026.

➤ **Arrivée des enfants – Garderie :**

À partir de 7h45 et jusqu'à 8h30 :

Les enfants seront accueillis en Garderie, salle Bamboo par les assistantes maternelles.

Merci de passer par le portail avec interphone, puis par la droite pour rejoindre la cour de récréation Maternelle, prendre le chemin à droite après les bambous, et accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garderie Bamboo.

À partir de 8h30 et jusqu'à 8H45 :

Pour accompagner les élèves de MS et GS, vous passerez par le portail avec interphone, puis vous dirigerez, à droite, vers le portillon de la zone « Maternelle ».

Pour les élèves de TPS/PS, vous amènerez vos enfants directement dans la classe Bamboo en passant par la cour de récréation, sans vous attarder.

➤ **Reprise des enfants – Garderie :**

De 16h30 à 16h45 :

Vous récupèrerez votre enfant à la porte de sa classe (MS /GS) ou dans la cour de récréation Maternelle pour les élèves de TPS/PS.

A partir de 16H45 : Les enfants seront en garderie dans la cour « Maternelle ». En cas de pluie ou de temps froids, les enfants intégreront la salle de garderie (Bamboo).



**Pensez à fournir les autorisations parentales de sortie d'un élève pour toutes les personnes habilitées à venir récupérer votre enfant.
Pour les autorisations ponctuelles, envoyer impérativement un mail au secrétariat.**

- **Cantine** : Les enfants déjeunent à 11H30 et sont en pause méridienne jusqu'à 12H45. Le temps de sieste des TPS-PS débute après le déjeuner.

Repas maison : Toutes les « lunch-box », boîtes plastiques, gourdes ou bouteilles d'eau doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant avec sa classe.

Les « repas maison » ne sont pas réchauffés. Les paniers repas seront confiés aux assistantes maternelles et récupérés le soir.

- **Les goûters :**

Depuis plusieurs années, nous mettons en place un goûter collectif pour le matin, à base de fruits/légumes ou compotes.

Nous faisons de cet encas un moment de sensibilisation aux saveurs, d'éveil gustatif, d'enrichissement du vocabulaire.

Les enseignantes vous transmettront un calendrier avec les dates et produits concernés. Vous apporterez les produits tels quels, nous nous chargeons de les laver, éplucher, découper.

Le goûter de l'après-midi, individuel, est laissé à votre choix. Nous vous remercions toutefois d'éviter le chocolat et les laitages en période chaude, les biscuits apéritifs et les bonbons.

Les goûters d'anniversaire : nous dédions avec plaisir un temps pour fêter l'anniversaire des enfants.

S'il vous plaît, avertissez les enseignantes la semaine avant l'évènement prévu.

Nous vous remercions de prévoir :

- Des gâteaux basiques, faciles à partager et déguster, qui ne nécessitent pas une mise au réfrigérateur !
- Les boissons et les gobelets
- Les serviettes et les bougies
- Un couteau et un briquet
- Un paquet de bonbons si vous le souhaitez

NB : Nous ne prendrons pas en charge la distribution de cadeau au sein de l'établissement. De même, nous ne distribuerons pas les cartes d'invitation aux anniversaires prévus dans le cadre privé.

➤ **Médical** :

- En cas d'accident, un des médecins du groupe médical de Baillargues interviendra. Si besoin est, l'enfant sera acheminé à l'hôpital Lapeyronie ou en clinique privée si indiqué sur la décharge médicale.

Dans tous les cas, les parents seront prévenus dès l'accident survenu.

- Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments aux enfants malades. Si un enfant doit prendre un traitement, demandez à votre médecin si possible une prise matin et soir.

Les enfants malades et / ou fiévreux ne peuvent être accueillis à l'école.

Aucun médicament ne doit être dans les cartables (homéopathie, crème, ...)

IMPORTANT

Les maladies suivantes sont des maladies à éviction, et doivent être signalées au secrétariat :

Diphthérie, Méningite, Polio, Hépatite A, Tuberculose, Coqueluche, Rubéole, Oreillons, Streptocoques (tous), Gastro entérite.

Les **poux** ne font pas l'objet d'une exclusion sauf si le problème est persistant et l'enfant n'est pas traité.

Vous devez donc traiter votre enfant dès que vous vous apercevez de l'invasion.

Merci d'informer Caroline au secrétariat de la présence de poux chez votre enfant. Les parents de la classe concernée seront avertis par Cleebi.

➤ **Absences, retards et assiduité scolaire** :

Lorsqu'un enfant de plus de 3 ans est inscrit dans un établissement scolaire, public ou privé, il y a une obligation de fréquentation assidue de l'établissement.

À ce titre, nous avons l'obligation de contrôler les absences et retards de chacun de nos élèves quotidiennement.

Vous devez nous signaler toute absence de votre enfant, quel que soit le motif ; nous reviendrons vers vous, après l'appel fait en début de matinée, si nous n'avons pas été avertis d'une absence.

Vous devez nous avertir d'une absence et de son motif :

- Par email : accueil@epbi.net
- Par téléphone : 04 67 70 78 44
- Sur noteebi

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, nous reviendrons vers vous pour entamer un dialogue et pallier le manque d'assiduité constaté.

Les absences justifiées sont :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, obsèques, etc ...)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Les retards et départs anticipés de l'école (avant 16H30, ou avant une période de vacances scolaires) doivent rester exceptionnels.

Si, exceptionnellement, vous êtes en retard un matin et que l'accès à l'école est fermé (8h45), vous devrez **obligatoirement** passer par le secrétariat avec votre enfant et retirer un billet de retard. Nous accompagnerons votre enfant en classe, et il présentera son billet de retard à son enseignante afin qu'elle régularise l'appel de sa classe.

Pour ne pas déranger la classe, nous ne pourrions pas accepter les arrivées tardives, même exceptionnelles, après 9H15.

L'enfant retardataire intégrera l'EPBI à la récréation ou pendant la pause méridienne.

De même un élève qui, exceptionnellement, doit quitter l'établissement avant 16H30, sera autorisé à le faire uniquement pendant un temps de récréation.

➤ Projet de cycle de l'année

Les élèves de Maternelle vont partir à la découverte du continent africain : sa diversité géographique et culturelle, ses coutumes, ses arts, la nourriture, les animaux, etc ...

Nous organiserons des ateliers avec des intervenants extérieurs à l'école (atelier arts plastiques, danse africaine ..) et des sorties ponctuelles.

Un projet de classe de découverte de 3/4 jours pour les MS et GS est à l'étude.

➤ Sécurité et mise en place du PPMS (Plan Particulier de mise en sûreté) :

Un plan particulier de mise en sécurité est obligatoire dans tous les établissements scolaires de France ; il peut être allégé ou renforcé en fonction du niveau de menace.

Les instructions officielles des ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur mettent à jour l'évolution des menaces et impose l'adaptation du PPMS pour chaque établissement.

La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble de la communauté éducative.

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous

- La vigilance quotidienne de tous

En tant que parents, vous ne vous attarderez pas dans l'enceinte de l'établissement

Vous confierez votre enfant à l'adulte responsable puis repartirez **rapidement pour éviter les attroupements**. De même, vous ne vous attarderez pas après avoir récupéré votre enfant à la fin de la journée d'école.

Les regroupements de parents sont interdits dans l'enceinte et aux abords de l'établissement.

En dehors des heures officielles d'entrée et de sortie, vous devez sonner à l'interphone, vous présentez et obligatoirement vous rendre au secrétariat.

Seules les secrétaires vous donneront l'autorisation de circuler dans l'établissement.

- Des exercices répétés

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation, alerte météo...), ou des situations d'urgence particulière (incendie, intrusion de personnes étrangères, attentats...)

Durant l'année scolaire, l'école organise des exercices, dont un concerne sur le risque « attentat-intrusion ».

Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés à l'âge des enfants.

- Alertes météo

Une notice explicative des conduites à tenir en cas d'alerte orange ou rouge, « alerte météo », vous a été envoyée sur votre compte parents Noteebi.

En cas d'alerte rouge, vous êtes, vous seuls parents, autorisés à récupérer votre enfant. Les autorisations valables durant l'année deviennent caduques. Si vous souhaitez que votre enfant, ce jour-là, soit récupéré par une personne autre que ses responsables légaux, vous devez envoyer au secrétariat un mail, le jour-même, mentionnant la personne que vous déléguez pour récupérer votre enfant à l'école.

➤ **DATES IMPORTANTES** :

Photos de classe et individuelles

➤ Mardi 16 septembre 2025 (photos de classe, photos individuelles et photos des fratries maternelles et élémentaires)

➤ Jeudi 18 septembre 2025 (photos des fratries maternelles/élémentaires **et** secondaires)

Vacances :

- Du vendredi 17 octobre 2025 au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin
- Du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin
- Du vendredi 20 février 2026 au soir au lundi 9 mars 2026 au matin
- Du vendredi 17 avril 2026 au soir au lundi 4 mai 2026 au matin
- À partir du mardi 30 juin 2026 au soir.

Jours vaqués :

- ❖ Mardi 11 novembre 2025
- ❖ Lundi 6 avril 2026
- ❖ Vendredi 8 mai 2026
- ❖ Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026
- ❖ Lundi 25 mai 2026

Réunions Parents-Enseignants-Bilans trimestriels :

- **1^{er} trimestre** : mercredi 10 décembre 2025
- **2^e trimestre** : mercredi 18 mars 2026
- **3^e trimestre** : mercredi 17 juin 2026

Fête de l'école : mardi 23 juin 2026 à 17 heures

Bonne année scolaire à tous et toutes !
Dorothee LEBAILLIF